

Inspection Education Nationale

Dossier suivi par

Monsieur Serge FREULET

Marc Déchamps

Aurélie Lange

Cyril Dumont

Téléphone

02 32.08.97.40

Fax

02.35.61.48.49

Mél.

0762122u@ac-rouen.fr

43 rue Veyssière

76000 Rouen

Rouen, le 9 janvier 2018

L'Inspecteur de l'Education nationale
Circonscription de Rouen Nord

à

Mesdames les Directrices
Messieurs les Directeurs
Mesdames et Messieurs les Enseignants
des écoles maternelles et élémentaires
de la circonscription de Rouen Nord

Note de service n°7 Animations pédagogiques

1- Les obligations réglementaires de service des enseignants

Décret n° 2017-444 du 29 mars 2017

Art. 2.-I.-Les cent huit heures annuelles sont réparties de la manière suivante :

- « 1° Trente-six heures consacrées à des activités pédagogiques complémentaires organisées dans le projet d'école, par groupes restreints d'élèves, pour l'aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages, pour une aide au travail personnel ou pour une activité prévue par le projet d'école ;
- « 2° Quarante-huit heures consacrées aux travaux en équipes pédagogiques, aux relations avec les parents, à l'élaboration et au suivi des projets personnalisés de scolarisation pour les élèves handicapés ;
- « 3° Dix-huit heures consacrées à des actions de formation continue, pour au moins la moitié d'entre elles, et à de l'animation pédagogique ;
- « 4° Six heures de participation aux conseils d'école obligatoires ».

2- Le plan d'animations de circonscription

Le programme des animations pédagogiques obligatoires ou optionnelles s'articule en deux parties :

- 9 heures d'animations pédagogiques : 5 heures obligatoires et 4 heures optionnelles
- 9 heures de formation continue constituées pour tout ou partie de formation à distance (parcours M@gistère).

2.1. Les animations obligatoires :

Elles concernent l'accompagnement au projet d'école (1 x 2 heures de présentiel le 12 septembre 2017 et 1 x 3 heures d'accompagnement plan de formation au projet d'école). Tous les enseignants s'inscrivent **obligatoirement sur ces deux modules identifiés OBL dans GAIA (cf chapitre 5).**

2.2. Les animations optionnelles :

Vous devez choisir deux modules de formation de 2 heures sur les dispositifs identifiés **OPT dans GAIA.**

Cas particulier : les enseignants inscrits dans le dispositif école et cinéma doivent s'inscrire sur le module du même nom. Ils n'ont pas d'autre choix à effectuer.

2.3. Les formations hybrides :

Certaines de ces formations comportent un volet présentiel et distanciel (notamment le parcours mathématiques enseigner à la résolution de problèmes CM1-CM2). Elles sont proposées par le biais de la plateforme M@gistère, l'inscription sur ces dispositifs est obligatoire, vous devez vous inscrire dans **GAIA, ces modules sont identifiés MAG.**

3- Les personnels concernés

Tous les enseignants de la circonscription sont concernés par les animations pédagogiques ou formations de circonscription sauf pour celle des enseignants du RASED. Les enseignants titulaires remplaçants s'y inscrivent au même titre que leurs collègues.

Les enseignants à temps partiel fractionneront leur participation selon la quotité de service.

Temps de formation à effectuer selon la quotité horaire travaillée :

- Pour les enseignants travaillant à 50% → 9 heures magistère
- Pour les enseignants travaillant à 75% et 78% → 9 heures d'animations + 6 heures magistère
- Pour les enseignants travaillant à 100% → 9 heures d'animations + 9 heures magistère

L'application GAÏA est ouverte : **Du 11 janvier au 18 janvier 2018**

4- Utilisation de l'application GAÏA

L'inscription à toutes les animations pédagogiques de circonscription se fait par l'application **GAÏA**.

Vous trouverez le tutoriel en pièce jointe à cet envoi.

Deux moyens d'accéder à l'application : par le portail ARENA ou le portail métier <https://portail-metier.ac-rouen.fr>

Onglet à droite sur la page d'accueil : GAÏA

The screenshot displays the 'Portail métier' interface. At the top, there is a search bar with the text 'Entrez votre recherche ici' and a 'Rechercher dans la base des circulaires' button. Below the search bar is a navigation menu with various icons and text links. The main content area is divided into several sections: 'les messages du portail', 'mes documents favoris' (showing 'magistère'), 'mes sites de référence' (listing 'ÉduScol, le guide pratique pour la direction de l'école primaire' and 'ÉduScol, Le film annuel du directeur d'école'), and 'mon flux disciplinaire'. A red arrow points to the 'mon dossier administratif' section, which contains a list of items: 'Chorus - DT', 'Gaia', and 'I-Prof, assistant carrière'.

L'inscription est individuelle : l'application ne génère aucune inscription automatique.

Vous devez donc vous inscrire sur tous les dispositifs de formation auxquels vous participerez, facultatifs ou obligatoires, y compris pour les animations ayant eu lieu entre septembre et décembre.

Rappel : Vous vous positionnez sur deux dispositifs obligatoires OBL (cf paragraphe 2) et deux facultatifs OPT pour les animations pédagogiques et un total de 9h pour les parcours M@gistère MAG.

5- Récapitulatif des animations (y compris M@gistère)

Dans tableau ci-joint sont indiquées toutes les offres de formation de circonscription inscrites sur l'application GAÏA.

Dans l'intitulé des parcours sont indiqués la date et le lieu lorsqu'ils sont définis ainsi que **le numéro du dispositif** sur GAÏA.

Rouen Nord – Parcours M@gistère – 2017/2018

N° GAIA	Durée	Intitulé du parcours	Date / Lieu / Horaires
C1			
10319	6h	M@G_C1_ATELIERS MONTESSORI_6H	Ouverture du parcours du 12/02 au 24/04 Présentiel : Mardi 20 février à l'école Marot 17h - 19h
10329	3h	M@G_C1_ACTIVITES RITUALISES EN MATERNELLE_C1_3H	Ouverture du parcours : 15/05 au 30/06 Pas de présentiel
C2			
10330	3h	M@G_C2_ENSEIGNER EXPLICITEMENT LA SOUSTRACTION_3H	Ouverture du parcours : 15/05 au 30/06 Pas de présentiel
10331	6h	M@G_C2_CODER ET ROBOTIQUE_C2_6H	Ouverture du parcours de 12/02 au 30/06 Présentiels : Groupe 1 – 16/03 et 25/05 à l'école Villon 17h 19h Groupe 2 – 3/04 et 29/05 à l'école Villon 17h 19h Groupe 3 – 13/04 et 5/06 à l'école Villon 17h 19h Groupe 4 – 17/04 et 19/06 à l'école Villon 17h 19h
C3			
10333	9h	M@G_C3_ENSEIGNER LA RESOLUTION DE PROBLEME_C3_9H	Ouverture du parcours du 19/02 au 19/04 Présentiels le 19/02 et le 19/04 au collège G. Braque de 17h à 19h
C1/C2/C3			
10336		M@G_C123_ECOLE ET CINEMA_4H	Ouverture du parcours du 8/01 au 30/06

N° GAIA	Nb d'heures	Public	Rouen Nord – Animations pédagogiques – 2017/2018	
Obligatoire				
C1 2 3				
10340	2H	C123	OBL_PROJET ECOLE_C123_2H	12/09/2017 à St Martin du Vivier 17h 19h
10343	3H	C123	OBL_ACCOMPAGNEMENT PROJET ECOLE_C123_3H	10/11/2017 (travail par équipe d'école)
N° GAIA	Nb d'heures	Public	Optionnel	
10344	2h	C123	OPT_ARTS PLATS EXPO DEPART_C123_2H	19 décembre Ecole Mèliès 17h - 19h
10345	2h	C12	OPT_ARTS PLAST ET LANGAGES_C12_2H	27 mars Ecole Méliès 17h -19h
10346	2h	C1	OPT_JEUX SONORES ET JEUX DE VOIX_C1_2H	12 février Ecole Rameau 17h – 19 h
10347	2h	C123	OPT_CLIMAT SCOLAIRE DANSE TRAD_C123_2H	15 mars Ecole Rameau 17h - 19h
10348	2h	C23	OPT_CHORALE EN MOUVEMENT_C23_2H	8 février Ecole Rameau 17h 19h
10349	2h	C23	OPT_OPERA EN CLASSE_C23_2H	23 avril Ecole Rameau 17h 19h
10351	2h	C123	OPT_TROUBLES DU COMPORTEMENT_C123_2H	22 mars Ecole Rameau 17h 19h
10352	4h	C12	OPT_GROUPE DE TRAVAIL ATELIERS IND_C12_4H	23 mars Ecole Marot 17h 19 H et 20 avril Ecole Marot 17h 19 h
10356	2h	C23	OPT_EPS ET CITOYENNETE ULTIMATE_C23_2H	17 mai Ecole Debussy 17h 19h
10358	2h	C12	OPT_DANSE ET CITOYENNETE_C12_2H	12 mars Ecole Messier 17 h 19h
10361	2h	C23	OPT_JEUX DE COOPERATION DEFI COOPETITIF_C23_2H	16 avril Ecole Debussy 17h 19h
10363	2h	C123	OPT_TABLETTE_C123_2H	14 mai Ecole Debussy 17h 19h
10366	2h	C3	OPT_ENSEIGNER EXPLICITEMENT LA COMPREHENSION_C3_2H	22 février Ecole Rameau 17h 19h
10369	2h	C123	OPT_FILM ANIMATION_C123_2H	22 mai Ecole Villon 17h 19h
10370	2H	C3	OPT_SCRATCH_C3_2H	19 mars Ecole Villon 17h 19h
10372	2h	C123	OPT_PODCAST_C123_2H	18 mai Ecole Villon 17h 19h